

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
À long terme, conditions spéciales

LE CANADA

Ottawa et Hull, 28 Mars 1884

Questions du Jour

Une dépêche reçue à Ottawa, aujourd'hui, annonce la mort du prince Léopold, le plus jeune des fils de la Reine Victoria. Le prince Léopold voyageait en ce moment les Indes.

COLONISATION

Une réunion des directeurs de la société de colonisation du diocèse d'Ottawa a eu lieu, hier soir, à l'évêché.

On y a discuté des questions de la plus haute importance pour le succès de la colonisation, et le choix des cantons à coloniser.

On a lu une longue lettre du Rév. Père Paradis dans laquelle il recommande fortement les cantons de Denholm et Hincks, pour la bonne qualité de leur sol et les avantages que la ville d'Ottawa retirerait de leur colonisation.

MM. Tassé, M. P., et P. H. Chabot ont été délégués par l'assemblée auprès du gouvernement pour demander l'impression en langue anglaise et française de la lettre du révérend Père Paradis et la distribution de quelques milliers d'exemplaires parmi ceux qui désirent s'établir sur des terres.

Le mot d'ordre du jour doit être : colonisation des cantons fertiles sur le haut de l'Ottawa et la Mattawan. Le commerce d'Ottawa a tout à gagner si ce projet se réalise promptement.

LES MINES DU CANADA

Le gouvernement a fait publier dans la Gazette du Canada des règlements pour les mines situées sur les terres fédérales.

Ces règlements sont des plus favorables aux mineurs, et devront avoir pour effet d'encourager extraordinairement l'exploitation des nombreuses mines que nous avons dans les territoires du Nord-Ouest.

En réponse à une interpellation, hier, au Sénat, l'honorable M. Macpherson a dit que déjà plusieurs personnes lui avaient fait connaître leur intention de profiter des conditions faciles offertes aux mineurs, et d'entreprendre en grand l'exploitation de nos mines.

D'après les règlements publiés les mines sont divisées en deux catégories : les mines quartzées et les mines alluviales.

Une personne qui découvre une mine quartzée en indique la position et l'étendue par des poteaux, et a ensuite droit à l'exploiter pendant une année en payant à l'agent des terres fédérales un droit de cinq dollars. Le mineur pourra pendant le cours de l'année obtenir une concession de la mine, sur preuve d'une dépense de \$500 en travaux et améliorations sur la mine. Le prix de concession sera alors de \$5 par acre. Le ministre de l'Intérieur pourra pour certaines causes spéciales étendre d'une année le délai pendant lequel le mineur aura droit d'obtenir telle concession. Un mineur ne pourra pas obtenir plus d'une concession sur un filon ou veine.

Une concession pour une mine de fer ne devra pas dépasser 160 acres en étendue.

Les conditions pour les mines alluviales sont différentes. Les emplacements miniers dans cette classe ne peuvent pas dépasser 300 pieds en longueur pour les découvreurs, et 100 pieds pour les autres personnes qui désirent acheter des emplacements miniers du gouvernement. Le droit d'entrée à payer pour les mines alluviales est de \$5. Un mineur n'aura pas droit d'obtenir plus d'un emplacement dans la même localité, mais il pourra en acheter à des autres mineurs, et des associations de mineurs peuvent être formées pour l'exploitation plus en grand.

Les règlements des mines contiennent nombre d'autres dispositions de détail qui sont de nature à protéger et favoriser grandement les mineurs.

LA SÉANCE D'HIER

Le bill concernant les fortifications des édifices militaires, leur entretien et leurs réparations, a été passé, hier. Ce bill donne au département de la milice le contrôle sur les travaux à exécuter aux fortifications et édifices militaires.

La deuxième lecture de l'acte de M. Costigan pour prévenir la falsification des substances alimentaires a donné occasion à M. Lesage, député de Dorchester, de prononcer un discours très pratique, et dans lequel il a donné de sages conseils au gouvernement pour la protection de la santé publique. M. Lesage s'est élevé contre la pratique des meuniers qui mêlent aux farines des matières étrangères telles que de la craie et de l'alun, dans le but de la rendre plus blanche, matières qui en font un aliment très nuisible au système humain.

M. Lesage a cité aussi nombre d'exemples de falsifications dangereuses des thés, cafés, épices et du whiskey, dont une bonne partie est aujourd'hui composée des drogues les plus délétères, et il a terminé en demandant que le gouvernement institue une inspection très sévère des farines, des animaux que l'on conduit à l'abattoir et des boissons alcooliques.

L'honorable M. Costigan a donné ensuite des explications et le bill a été passé en deuxième lecture.

A la séance du soir, un message a été reçu du Sénat annonçant que le bill du Grand Tronc avait été passé avec des amendements.

Sur motion de sir Charles Tupper la Chambre s'est formée en comité sur le bill concernant les arrangements conclus avec la Colombie Anglaise, et le bill a été rapporté avec des amendements.

Lorsque sir Leonard Tilley a proposé que la chambre se forme en comité des subsides, M. Cameron s'est levé et a prononcé un discours au sujet des mécontentements qui, dit-il, régnaient dans le Manitoba. Il a cité les résolutions adoptées par la convention des cultivateurs, et terminé en proposant l'amendement suivant :

"Que la chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération l'état, les plaintes et les demandes du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, à l'effet de chercher les moyens de remédier aux maux de la population et d'accorder les demandes qui seront justes."

Sir Charles Tupper a répondu à M. Cameron en lui disant que s'il avait été animé d'un désir sincère de remédier aux maux de la population du Manitoba il aurait pris un tout autre moyen que celui qu'il prenait ce soir en proposant ce vote de non confiance. Sir Charles dit que M. Cameron n'a pas osé prendre la responsabilité d'aucune des plantes dont il a parlé, et que pas un gouvernement n'a traité le Nord-Ouest avec plus de bonté que le gouvernement actuel, témoin la construction du Pacifique, l'envoi d'immigrants, etc. Sir Richard Cartwright a répondu à sir Charles Tupper et l'amendement de M. Cameron a été rejeté par 116 voix contre 57.

La chambre s'est ensuite formée en comité des subsides et a adopté les crédits pour le département de la milice, et autres crédits. L'ajournement a eu lieu à deux heures et quart ce matin.

ECHOS DU PARLEMENT

L'honorable Isaac Burpee a paru à son siège, pour la première fois, hier depuis le commencement de la session.

Le comité de l'Agriculture prépare en ce moment son rapport qui sera soumis à la chambre prochainement.

Le comité des chemins de fer a décidé, hier, de ne pas accorder de nouvelle charte pour la construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson.

L'honorable premier ministre de la Colombie Anglaise est en ce moment à Ottawa. Il a eu des entretiens avec le gouvernement au sujet des frontières entre la Colombie Anglaise et les territoires du Nord-Ouest.

Le comité de navigation de la baie d'Hudson a eu sa dernière réunion, hier. M. Crawford qui a été autrefois à l'emploi de la compagnie de la baie d'Hudson, a été examiné. Il est d'opinion que le détroit est navigable pendant trois mois de l'année. Le comité prépare maintenant le rapport qu'il soumettra à la Chambre.

M. Hesson a donné avis de l'interpellation suivante :

Le gouvernement fédéral doit-il à la province d'Ontario une balance sur le fonds des terres ; paie-t-il encore un intérêt de 5 p. c. sur ce fonds ou a-t-il refusé de le faire. Le gouvernement d'Ontario a-t-il demandé l'entier paiement de cette dette, et le ministère a-t-il l'intention de mettre un crédit dans les estimations supplémentaires pour effectuer ce paiement ?

CONVERSAZIONE INTIME

Mardi soir, M. Louis Taché, secrétaire de l'honorable M. Chabot réunissait à sa résidence sur la rue Wilbrod, une soixantaine de ses amis. Chansons, chœurs de voix choisies, gais propos, vins excellents, réveillon somptueux, tout ce qu'une réunion intime de jeunes Canadiens instruits peut fournir d'amusement intelligent fut mis à contribution. Vous autres Canadiens, me disait M. de Journal avocat de Paris en visite au Canada, et qui se trouvait présent, vous autres Canadiens, vous êtes en tout demeurés français : la preuve la plus forte, c'est que vous savez encore vous amuser, même dans un pays, même dans une ville anglaise. Il disait vrai. Réunissez une douzaine de nos jeunes gens dans un salon, ou faites-les voyager sur un bateau à vapeur, ils trouveront à s'amuser intelligemment, et leur gaieté franche, de bon aloi se communiquera à tout le monde.

C'est l'entraîné des Canadiens qui rend si agréables et si populaires les conversations de l'honorable ministre de la milice. Dans le monde où l'on s'ennuie, eux seuls savent toujours s'amuser.

B. G.

Theatre a 10 cts
INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.
Changement de programme toutes les semaines.
REPRÉSENTATION :
Dans l'après-midi à 2.30 hrs. EXCEPTÉ LES LUNDIS.
Le soir à 8 heures.
Admission, 10 Cnts.
Sièges réservés, 10 Cts. extra.
30 nov.

Economie de 35 pour Cent
En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin,
113 Rue Rideau.
Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre.
Conditions de vente : Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Rue Wellington—Du pont Dufferin à la rue Commissioner.
Rue Queen West—de la rue Wellington à la rue Broad.
Rue Duke—de la rue Queen à la rue Bridge.
Rue Broad—de l'Aqueduc au pont Suspensif.
Rue Middle—de la rue Bridge à la rue River.
Rue Sparks—du pont des Sapeurs à la rue Lyon.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES DE BUVETTES ET MAGASINS DE LIQUEURS.
Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que les demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.
Des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront faites sur ces formulaires imprimés. Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.
FRED. WHITE, Contrôleur.
Ottawa, 17 Mars 1884

& CO.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES DE BUVETTES ET MAGASINS DE LIQUEURS.
Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que les demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.
Des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront faites sur ces formulaires imprimés. Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.
ROBERT SURTEES, Ingénieur de la cité.
Ottawa, 21 Mars 1884 6 ins-2 f. s.

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.
3 cts. 1 an.

ROBES DE BUFFLES ! ROBES DE BUFFLES !
Allez au grand DÉPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.
Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loupervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanteur.

GRAND Magasin de Meubles DE L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, N. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.
M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.
Construction et réparation de Maisons
Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
1er Oct. 1883

AVIS
AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'article 34, du chapitre 107, des Statuts Révisés d'Ontario, tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession de feu J. Fabien Gingras, en son vivant du village d'Archville, dans le comté de Carleton, Traducteur français à la Chambre des Communes, décédé le, ou vers le sixième jour de Février, A. D., 1884, devront transmettre à M. A. Gobeil, du ministère des Travaux publics à Ottawa, le ou avant le quinzième jour d'avril prochain, un état indiquant leurs noms et adresses, avec le détail complet et la preuve de leurs réclamations contant la dite succession et les pièces, s'il y en a, établissant ces réclamations, et que après le dit quinzième jour d'avril prochain, les exécuteurs soussignés procéderont à l'administration de la succession du dit feu J. Fabien Gingras, et à en distribuer l'actif à ceux qui y ont droit en ne prenant en considération que les réclamations dont ils auront alors reçu avis, et que les dits exécuteurs ne seront pas responsables pour le tout ou partie de l'actif de la dite succession envers aucunes personnes qui ne leur auront pas donné avis de leurs réclamations lors de la dite distribution.
Daté à Ottawa, ce 15 mars, A. D., 1884.
PHILOMÈNE GINGRAS, T. G. COURSOLLES, A. GOBEIL.
Exécuteurs testamentaires de feu J. F. Gingras.
4 ins 1 fs

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage de boutique) Royal, Wilson, Stewart, Weed, Wanzler, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.
(Machines à Coudre pour fabrique) Wanzler D et F.
Singet de Wilson No. 2.
Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le brail dur.
Machines de Jones à rapicour pour les fabricants de chausseries.

R. W. MARTIN
36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884 1a

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE D'OTTAWA, Ont.
Vis-à-vis le bureau des Brevets OTTAWA, Ont.
B. P.—Boîte 68.
24 Fév 1883